

MAIRIE D'ESCOUTOUX

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU LUNDI 18 MARS 2024 A 19H00

Président : Daniel BERTHUCAT

Etaient présents : DAUPHIN Serge, DOUROUX Béatrice, COSTE Guy, BLANC Patrice, SABLONNIERE Patrick, MELE Jean-Pierre, AYNARD Françoise, KERNANI Kamel, LOMBARDY Eric, FONQUERNIE Claire, VERACHTEN Amandine, SABLONNIERE Christelle, VINCENTI Jean-Paul.

Était absent :

Etaient excusés : FEDIDE Véronique a donné pouvoir à DOUROUX Béatrice pour voter en son nom.

Secrétaire de séance : VERACHTEN Amandine.

Ordre du jour :

- Compte Financier Unique 2023 – Budget général, Budget Escoutoux Vacances, Budget Bâtiment à vocation commerciale, Budget Eau, Budget Assainissement,
- Note de présentation des CFU 2023,
- Affectation du résultat - Budget général 2023,
- Affectation du résultat - Budget Eau 2023,
- Affectation du résultat - Budget Assainissement 2023,
- Affectation du résultat - Budget Escoutoux Vacances 2023,
- Affectation du résultat - Budget Bâtiment à vocation commerciale 2023,
- Vote des taux 2024,
- Note de présentation des budgets primitifs,
- Budget primitif - Budget général 2024, Etat des sections,
- Budget primitif – Budget Escoutoux Vacances 2024,
- Budget primitif – Budget Bâtiment à vocation commerciale 2024,
- Budget primitif – Budget Eau 2024,
- Budget primitif - Budget Assainissement 2024,

Délibération n° 18.03.2024-01 : APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2023 – BUDGETS GENERAL, EAU, ASSAINISSEMENT, ESCOUTOUX VACANCES ET BATIMENT A VOCATION COMMERCIALE.

Rapporteur Daniel BERTHUCAT

A l'unanimité

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

C'est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

L'assemblée est invitée à désigner un Président pour le vote des CFU 2023 des budgets général, eau, assainissement ; Escoutoux Vacances et Bâtiment à vocation commerciale, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Monsieur COSTE Guy est désigné.

Les CFU font ressortir les éléments suivants :

BUDGET GENERAL

Fonctionnement

Dépenses	861 929.57
Recettes	1 158 870.28
Résultat de l'exercice	296 940.71
Excédent/Déficit antérieur reporté 002	78 574.65
Résultat cumulé	375 515.36

Investissement

Dépenses	268 576.19
Recettes	334 438.00
Résultat de l'exercice	65 861.81
Excédent/Déficit antérieur reporté 001	68 594.12
Résultat cumulé	2 732.31

BUDGET EAU

Fonctionnement

Dépenses	183 848.80
Recettes	166 543.11
Résultat de l'exercice	17 305.69
Excédent/Déficit antérieur reporté 002	60 159.39
Résultat cumulé	42 853.70

Investissement

Dépenses	213 005.63
Recettes	60 583.96
Résultat de l'exercice	152 421.67
Excédent/Déficit antérieur reporté 001	365 322.84
Résultat cumulé	212 901.17

BUDGET ASSAINISSEMENT

Fonctionnement

Dépenses	28 765.38
Recettes	45 787.10
Résultat de l'exercice	17 021.72
Excédent/Déficit antérieur reporté 002	7 000.00
Résultat cumulé	24 021.72

Investissement

Dépenses	130 083.25
Recettes	78 535.38
Résultat de l'exercice	51 547.87

Excédent/Déficit antérieur reporté 001	153 035.12
Résultat cumulé	101 487.25

BUDGET ESCOUTOUX VACANCES

Fonctionnement

Dépenses	7 236.88
Recettes	30 111.22
Résultat de l'exercice	22 874.34
Excédent/Déficit antérieur reporté 002	33 490.02
Résultat cumulé	56 364.36

Investissement

Dépenses	0.00
Recettes	2 045.49
Résultat de l'exercice	2 045.49
Excédent/Déficit antérieur reporté 001	174.79
Résultat cumulé	2 220.28

BUDGET BATIMENT A VOCATION COMMERCIALE

Fonctionnement

Dépenses	1 502.71
Recettes	10 100.00
Résultat de l'exercice	8 597.29
Excédent/Déficit antérieur reporté 002	0.00
Résultat cumulé	8 597.29

Investissement

Dépenses	8 676.95
Recettes	5 173.18
Résultat de l'exercice	3 503.77
Excédent/Déficit antérieur reporté 001	4 994.65
Résultat cumulé	8 498.42

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**,

A la majorité des suffrages exprimés, 14 VOIX (13 présents et 1 procuration), Monsieur le MAIRE n'ayant pas pris part au vote.

APPROUVE le Compte Financier Unique 2023 de la commune d'ESCOUTOUX pour les budgets suivants :

- budget général,
- budget Eau
- budget assainissement,
- budget Escoutoux Vacances,
- budget Bâtiment à vocation commerciale,

DONNE pouvoir à M. le MAIRE pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Délibération n° 18.03.2024-01 : APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2023 – ETATS SPECIAUX DES SECTIONS DE COMMUNES NON DOTEES DE COMMISSIONS SYNDICALES

Rapporteur Daniel BERTHUCAT

A l'unanimité

FONCTIONNEMENT

	Section de Bouterige	Section de Ferrier	Section de Charlet	Section de Sapt	Section de Bonnet et Cognet	Section de Ste-Marguerite	Section de Les Haons	Section de Lestrade	Section de Rabissay	Section de Les Rioux	Section de Cognet	Section de Rognet
TOTAL DES DEPENSES	34	42	26	27	72	678	13	12	13	12	13	13
011 Charges à caract												
61521 Terrains						678						
63512 Taxes foncières	34	42	26	27	72		13	12	13	12	13	13
012 Charges de personnel												
65 Autres charges												
014 Atténuation de produits												
66 Charges financières												
67 Charges exceptionnelles												
68 Dotations aux amort												
002 Déficit fonct reporté		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0
TOTAL DES RECETTES	34	42	26	27	72	678	13	12	13	0	13	13
70 Produits du domaine												
70328 Autres droits et location	34											
70388 Autres redevances												
7388 Autres taxes diverses		42	26	27	72		13	12	13	0	13	13
74 Dotations Participations												
75 Autres produits												
013 Atténuation de charges												
76 Produits financiers												
773 Mandats annulés sur ex ant												
78 Reprise sur provisions												
79 Transfert de charges												
002 Excédent fonct reporté						678						

Délibération n° 18.03.2024-02 : NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023.

Rapporteur Daniel BERTHUCAT

A l'unanimité

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales, et notamment une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles jointe au budget primitif et au compte administratif.

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 a ouvert la possibilité d'expérimenter le compte financier unique (CFU) qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

Par délibération du 09.10.2023, le Conseil Municipal a autorisé la signature de la convention d'expérimentation du compte financier unique.

Le CFU concerne le budget principal et les budgets Escoutoux Vacances, bâtiment à vocation commerciale, Eau et Assainissement. Le CCAS fera l'objet d'un compte de gestion et d'un compte administratif.

I - BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement :

A la clôture de l'exercice de 2023, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat se décomposant comme suit :

Résultat de Fonctionnement : 375 515.36 €

Dépenses :

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 861 929.57 €

Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2023

CHAPITRES	CFU 2023
011 – Charges à caractère générale	254 529.42
012 – Charges de Personnel	426 498.02
65 Autres charges de gestion courante	134 627.40
66 – Charges financières	11 373.28
67 – Charges exceptionnelles	0
014 – Atténuations de produits	28 119.00
042 – Opérations d'ordre	6 782.45
TOTAL	861 929.57

Recettes :

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 1 237 444.93 €

Elles se répartissent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2023

CHAPITRES	CA 2023
013 – Atténuations de charges	37 977.46
70 – Produits des services	78 704.13
73 – Impôts et taxes	242 483.16
731 – Fiscalité locale	488 919.00
74 – Dotations et participations	263 507.30

75 – Autres produits de gestion courante	46 950.23
76 – Produits financiers	0.00
77 – Produits exceptionnels	329.00
78 – Reprises sur provisions	0.00
042 – Opérations d'ordre	0.00
002 – Résultat antérieur	78 574.65
TOTAL	1 237 444.93

Chapitre 74 : il concerne essentiellement les dotations de l'état :

Dotation Globale de Fonctionnement : 164 181 €

Dotation de Solidarité Rurale : 50 198 €

Dotation Nationale de Péréquation des communes : 16 875 €

Section d'investissement :

A la clôture de l'exercice de 2023, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat se décomposant comme suit :

Excédent d'Investissement 2023 : +	65 861.81 €
Déficit d'Investissement reporté : -	68 594.12 €
Déficit d'Investissement cumulé : -	2 732.31 €

Dépenses :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR OPERATION – ANNEE 2023

OPERATION	CFU 2023
66 – VOIRIE ET RESEAUX	78 078.26
68 - TERRAINS	1 581.60
70 - BATIMENTS	94 453.22
73 - MATERIEL	34 973.04
83- PLU	4 935.04
90 - PVR	0.00
O.N.A.	54 555.03
001 Déficit antérieur reporté	68 594.12
TOTAL	337 170.31

Les principaux investissements de l'année 2023 ont été les suivants :

Voirie Rurale 2023 = 62 067,60 €

Halle = 86 771,62 €

Equipement polyvalente (armoire réfrigérée et étuve) = 6 680 €

Equipement cuisine cantine (armoire réfrigérée et cuisson) = 10 836 €

Recettes :

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR OPERATION – ANNEE 2023

OPERATION	CFU 2023
66 - VOIRIE	16 312.00
68 - TERRAINS	7 383.60
70 - BATIMENTS	26 965.00
73 - MATERIEL	0.00
83 - PLU	0.00
90 - PVR	0.00
O.N.A.	283 777.40
TOTAL	334 438.00

Les principales recettes de l'année 2023 sont les suivantes :

Excédent de fonctionnement affecté : 200 000 €

FCTVA = 41 835.07 €

Taxe d'aménagement : 34 789.88 €

FIC 2023 voirie = 16 259 €

DETR 2022 Solde extension du cimetière = 5 802 €

DETR 2023 Halle = 12 453 €

Région AURA Halle = 7 192 €

II – BUDGETS ANNEXES.

Les activités suivantes font l'objet d'un budget distinct :

- Les services de l'eau et de l'assainissement qui sont gérés directement par la commune, en régie.
- La gestion du centre de vacances « Escoutoux Vacances »,
- La Boulangerie « Bâtiment à vocation commerciale »,
- Le Centre Communal d'Action Sociale.

FONCTIONNEMENT

BUDGET	Dépenses	Recettes	Résultat 2023
Eau	183 848.80	226 702.50	+ 42 853.70
Assainissement	28 765.38	52 787.10	+ 24 021.72
Escoutoux Vacances	7 236.88	63 601.24	+ 56 364.36
Boulangerie	1 502.71	10 100.00	+ 8 597.29
C.C.A.S.	6 470.85	14 197.65	+ 7 726.80

INVESTISSEMENT

BUDGET	Dépenses	Recettes	Résultat 2023
Eau	213 005.63	425 906.80	+ 212 901.17
Assainissement	130 083.25	231 570.50	+ 101 487.25
Escoutoux Vacances	0	2 220.28	+ 2 220.28
Boulangerie	13 671.60	5 173.18	- 8 498.42
C.C.A.S.	xxx	xxx	xxx

PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	1 089 754.19	1 604 833.42	+ 515 079.23
INVESTISSEMENT	693 930.79	999 308.76	+ 305 377.97
TOTAUX	1 783 684.98	2 604 142.18	+ 820 457.20

IV – EMPRUNTS

BUDGET	Emprunt initial	Capital dû au 31.12.2023	Echéance 2024
Budget Général	870 000.00	250 981.37	60 142.01
Eau	148 500.00	77 962.50	9 859.12
Assainissement	0	0	0
Escoutoux Vacances	0	0	0
Bat à vocation com	75 000.00	28 842.50	6 418.66
TOTAL	1 093 500.00	357 786.37	76 419.79

Délibération n° 18.03.2024-03 : AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET GENERAL.

Rapporteur Daniel BERTHUCAT

A l'unanimité

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BERTHUCAT, Maire.
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, ce jour.

Considérant que tout est conforme.

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître un excédent d'exploitation de :

+ 375 515.36 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOTATION DE L'EXERCICE 2023

Pour mémoire, prévision budgétaire.	
Virement à la section d'investissement :	185 000.00 €
Résultat de l'exercice.	
EXCEDENT	375 515.36 €
DEFICIT	
Affectation du résultat d'exploitation.	
A/ DEFICIT AU 31.12.2023	
- Déficit d'investissement	- 2 732.31 €
- Solde des Restes à Réaliser :	- 124 898.00 €
↻ Exécution du virement à la section d'investissement (1068) :	162 000.00 €
- Affectation à l'exercice reporté (002) :	213 515.36 €
B/ DEFICIT AU 31.12.2023	
- Déficit à reporter (002) :	

Délibération n° 18.03.2023-04 : AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET EAU.

Rapporteur Daniel BERTHUCAT

A l'unanimité

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BERTHUCAT, Maire.
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, ce jour.

Considérant que tout est conforme.

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de :

42 853.70 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOTATION DE L'EXERCICE 2023

Pour mémoire, prévision budgétaire.	
Virement à la section d'investissement	7 500.00 €
Résultat de l'exercice.	
EXCEDENT	42 853.70 €
DEFICIT	
Affectation du résultat d'exploitation.	

A/ DEFICIT AU 31.12.2023	
- Excédent d'investissement :	+ 42 853.70 €
- Solde des Restes à Réaliser :	+ 200 017.17 €
☞ Exécution du virement à la section d'investissement (1068)	1 853.70 €
☞ Réserve réglementée au 1064 (plus-value cession d'actif)	
- Affectation à l'exercice reporté (002) :	41 000.00 €
B/ DEFICT AU 31.12.2023	
- Déficit à reporter (002) :	

Délibération n° 20.03.2024-05 : AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET ASSAINISSEMENT.

Rapporteur Daniel BERTHUCAT

A l'unanimité

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BERTHUCAT, Maire.
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, ce jour.
Considérant que tout est conforme.
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,
Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de :
24 021.72 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOTATION DE L'EXERCICE 2023

<u>Pour mémoire, prévision budgétaire.</u>	
Virement à la section d'investissement :	18 000.00 €
<u>Résultat de l'exercice.</u>	
EXCEDENT	24 021.12 €
DEFICIT	
<u>Affectation du résultat d'exploitation.</u>	
A/ EXCEDENT AU 31.12.2023	
- Excédent d'investissement :	101 487.25 €
- Solde des Restes à Réaliser :	- 71 050.00 €
☞ Exécution du virement à la section d'investissement (1068) :	17 521.72 €
- Affectation à l'exercice reporté (002) :	6 500.00 €
B/ DEFICT AU 31.12.2023	
- Déficit à reporter (002) :	

Délibération n° 18.03.2024- 06 : AFFECTATION DU RESULTAT -ESCOUTOUX VACANCES.

Rapporteur Daniel BERTHUCAT

A l'unanimité

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BERTHUCAT, Maire.
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, ce jour.
Considérant que tout est conforme.

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,
 Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de :
56 364.36 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOTATION DE L'EXERCICE 2023

<u>Pour mémoire, prévision budgétaire.</u>	
Virement à la section d'investissement :	0.00 €
<u>Résultat de l'exercice.</u>	
EXCEDENT	56 364.36 €
DEFICIT	
<u>Affectation du résultat d'exploitation.</u>	
A/ EXCEDENT AU 31.12.2023	
- Excédent d'investissement :	2 220.28 €
- Solde des Restes à Réaliser :	0.00 €
☞ Exécution du virement à la section d'investissement (1068)	15 000.00 €
- Affectation à l'exercice reporté (002)	41 364.36 €
B/ DEFICT AU 31.12.2023	
- Déficit à reporter (002) :	

**Délibération 18.03.2024-07 : AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET BATIMENT
 A VOCATION COMMERCIALE.**

Rapporteur Daniel BERTHUCAT

A l'unanimité

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur BERTHUCAT, Maire.
 Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, ce jour.
 Considérant que tout est conforme.

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,
 Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de :

8 597.29 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOTATION DE L'EXERCICE 2023

<u>Pour mémoire, prévision budgétaire.</u>	
Virement à la section d'investissement :	8 677.00 €
<u>Résultat de l'exercice.</u>	
EXCEDENT	8 597.29 €
DEFICIT	
<u>Affectation du résultat d'exploitation.</u>	
A/ EXCEDENT AU 31.12.2022	
- Déficit d'investissement :	8 498.42 €
- Solde des Restes à Réaliser :	0.00 €
☞ Exécution du virement à la section d'investissement (1068) :	8 499.29 €
- Affectation à l'exercice reporté (002) :	98.00 €
B/ DEFICT AU 31.12.2022	
- Déficit à reporter (002) :	

Délibération n° 18.03.2024-08 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024.

Rapporteur Daniel BERTHUCAT

A l'unanimité

Par délibération du 20.03.2023, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe d'habitation	13.29%
Taxe sur le Foncier bâti	39.05 %
Taxe sur le Foncier non-bâti	94.04 %

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition de 2023 comme suit :

TH :	13.29 %
TFB :	39.05 %
TFPNB :	94.04 %

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité :

DECIDE de retenir les taux suivants pour l'année 2024 :

Taux de taxe sur le Foncier bâti	39.05 %
Taux de taxe sur le Foncier non-bâti	94.04 %
Taux de taxe d'habitation	13.29 %

Délibération n° 18.03.2024-09 : NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Rapporteur Daniel BERTHUCAT

A l'unanimité

La Loi NOTRe du 7 août 2015 crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Une présentation brève et synthétique doit retracer les informations financières essentielles qui doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note répond donc à cette obligation pour la commune.

Virement de crédits : La nomenclature M57 prévoit que l'assemblée délibérante peut, lors du vote du budget, autoriser l'exécutif à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite 7,5 % des dépenses réelles de la section (ou moins si l'assemblée en a décidé ainsi). Cette autorisation ne s'applique pas aux dépenses de personnel.

Cette autorisation sera mentionnée dans le budget au III de la page I – Informations générales – Modalités de vote du budget.

Dans le cas de la mise en œuvre de cette autorisation, l'exécutif informe l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés, lors de sa plus proche séance. De plus, ces mouvements de crédits doivent faire l'objet d'une transmission au représentant de l'État au titre du contrôle budgétaire.

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Montant Budget Primitif 2024 = 1 342 738.36 €

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant.

Dépenses :

Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2024

CHAPITRES	BP 2024
011 – Charges à caractère générale	472 503.00
012 – Charges de Personnel	468 309.00
65 - Autres charges de gestion courante	154 298.36
66 – Charges financières	9 500.00
67 – Charges exceptionnelles	0.00
014 – Atténuation de produits	38 248.00
023 – Virement à l'investissement	185 000.00
042 – Opérations d'ordre	6 880.00
TOTAL	1 342 738.36

Recettes : Elles se répartissent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2024

CHAPITRES	BP 2024
013 – Atténuations de charges	22 500.00
70 – Produits des services	77 336.00
73 – Impôts et taxes	232 174.00
73111 – Impôts locaux	510 732.00
74 – Dotations et participations	254 181.00
75 – Autres produits de gestion courante	31 700.00
77 – Produits exceptionnels	600.00
78 – Reprises sur provisions	0.00
042 – Opérations d'ordre	0.00
002 – Résultat antérieur	213 515.36
TOTAL	1 342 738.36

Chapitre 73 - Fiscalité :

Les taux 2023 de taxes foncières, bâti et non bâti seront reconduits en 2024 :

Taxe foncière : 39.05 %

Taxe foncière propriétés non bâties : 94.04 %

Taxe d'habitation : 13.29 %

Allocations compensatrices 21 781 €

FNGIR = -26 038 €

Coefficient correcteur = - 38 219 €

Attribution de compensation versée par Thiers Dore et Montagne : 8 500 €

Chapitre 74 : Les dotations de l'état

Les dotations de l'état **estimées car non notifiées à la date de vote du budget** s'élèveront à :

Dotation Globale de Fonctionnement : 163 000 €

Dotation de Solidarité Rurale : 50 000 €

Dotation Nationale de Péréquation : 11 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Montant Budget Primitif 2024 = 581 561.00 €

Dépenses :

Les principaux projets de l'année 2024 sont les suivants :

- Programme de voirie 2024,
- Restauration de l'église
- Installation de PAC à l'école

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR OPERATION – ANNEE 2024

OPERATION	BP 2024
66 - VOIRIE	233 500.00
68 - TERRAINS	15 300.00
70 - BATIMENTS	237 900.00
73 - MATERIEL	14 000.00
83 - PLU	25 560.00
90 - PVR	0.00
O.N.A.	55 301.00
TOTAL	581 561.00

Recettes :

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR OPERATION – ANNEE 2024

OPERATION	BP 2024
66 - VOIRIE	40 459.00
68 - TERRAINS	0.00
70 - BATIMENTS	112 807.00
73 - MATERIEL	0.00
83 - PLU	0.00
90 - PVR	5 720.00
O.N.A.	422 575.00
TOTAL	581 561.00

Les principales recettes attendues sont les suivantes :

Excédent de fonctionnement affecté : 162 000 €

FCTVA : 38 925 €

Subventions d'équipement :

Report de 2023 :

Fic voirie 2023 : 20 689.00

Fic Eglise 2023 : 42 783.00

Région Eglise : 21 391.00

DETR 2023 Eglise : 24 400.00

Sollicitées :

Fic voirie 2024 : 19 770.00

Fic 2024 Ecole : 16 800.00
DETR 2024 : 14 753.00

II – BUDGETS ANNEXES.

Les activités suivantes font l'objet d'un budget distinct :

- Les services de l'eau et de l'assainissement qui sont gérés directement par la commune, en régie.
- La gestion du centre de vacances « Escoutoux Vacances »,
- La Boulangerie « Bâtiment à vocation commerciale »,
- Le Centre Communal d'Action Sociale.

Les budgets primitifs 2024 :

BUDGET	Fonctionnement	Investissement
Eau	218 516.00	412 968.87
Assainissement	73 285.00	1 347 835.00
Escoutoux Vacances	64 364.36	22 220.28
Boulangerie	6 420.00	13 865.29
C.C.A.S.	9 826.80	xxx

Délibération 18.03.2024-09 : BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET GENERAL.

Rapporteur Daniel BERTHUCAT

A l'unanimité

VU le code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération 18.03.2024-01 approuvant le CFU 2023,

VU la délibération 18.03.2024-03 approuvant l'affectation du résultat 2023,

VU le projet de budget primitif 2024 du budget général équilibré en dépenses et recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement.

APPROUVE le budget général 2024 :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	1 342 738.36	1 342 738.36
INVESTISSEMENT	581 561.00	581 561.00

Délibération n° 18.03.2024-09 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024 – ETATS SPECIAUX DES SECTIONS DE COMMUNES NON DOTEES DE COMMISSIONS SYNDICALES

Rapporteur Daniel BERTHUCAT

A l'unanimité

FONCTIONNEMENT

	Section de Bouterige	Section de Ferrier	Section de Charlet	Section de Sapt	Section de Bonnet et Cognet	Section de Ste-Marguerite	Section de Les Haons	Section de Lestrade	Section de Rabissay	Section de Les Rioux	Section de Cognet	Section de Rognet
TOTAL DES DEPENSES	38	45	28	28	75	678	15	15	15	26	15	15
011 Charges à caract												
61521 Terrains						678						
63512 Taxes foncières	38	45	28	28	75		15	15	15	14	15	15
012 Charges de personnel												
65 Autres charges												
014 Atténuation de produits												
66 Charges financières												
67 Charges exceptionnelles												
68 Dotations aux amort												
002 Déficit fonct reporté		0	0	0	0	0		0	0	12	0	0
TOTAL DES RECETTES	38	45	28	28	75	678	15	15	15	26	15	15
70 Produits du domaine												
70328 Autres droits et location	38											
70388 Autres redevances												
7388 Autres taxes diverses		45	28	28	75		15	15	15	26	15	15
74 Dotations Participations												
75 Autres produits												
013 Atténuation de charges												
76 Produits financiers												
773 Mandats annulés sur ex ant												
78 Reprise sur provisions												
79 Transfert de charges												
002 Excédent fonct reporté						678						

Délibération 18.03.2024-10 : BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET EAU.*Rapporteur Daniel BERTHUCAT***A l'unanimité**

VU le code général des Collectivités territoriales,
VU la délibération 18.03.2024-01 approuvant le CFU 2023,
VU la délibération 18.03.2024-04 approuvant l'affectation du résultat 2023,
VU le projet de budget primitif 2024 du budget eau équilibré en dépenses et recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement.

APPROUVE le budget EAU 2024 :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	218 516.00	218 516.00
INVESTISSEMENT	412 968.87	412 968.87

Délibération 18.03.2024-11 : BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET ASSAINISSEMENT.*Rapporteur Daniel BERTHUCAT***A l'unanimité**

VU le code général des Collectivités territoriales,
VU la délibération 18.03.2024-01 approuvant le CFU 2023,
VU la délibération 18.03.2024-05 approuvant l'affectation du résultat 2023,
VU le projet de budget primitif 2024 du budget assainissement équilibré en dépenses et recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement.

APPROUVE le budget ASSAINISSEMENT 2024 :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	73 285.00	73 285.00
INVESTISSEMENT	1 347 835.00	1 347 835.00

Délibération 18.03.2024-13 : BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET ESCOUTOUX VACANCES.*Rapporteur Daniel BERTHUCAT***A l'unanimité**

VU le code général des Collectivités territoriales,
VU la délibération 18.03.2024-01 approuvant le CFU 2023,
VU la délibération 18.03.2024-03 approuvant l'affectation du résultat 2023,
VU le projet de budget primitif 2024 du budget Escoutoux Vacances équilibré en dépenses et recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement.

APPROUVE le budget ESCOUTOUX VACANCES 2024 :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	64 364.36	64 364.36
INVESTISSEMENT	22 220.28	22 220.28

Délibération 18.03.2024-06 : BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET BATIMENT A VOCATION COMMERCIALE.

Rapporteur Daniel BERTHUCAT

A l'unanimité

VU le code général des Collectivités territoriales,
VU la délibération 18.03.2024-01 approuvant le CFU 2023,
VU la délibération 18.03.2024-03 approuvant l'affectation du résultat 2023,
VU le projet de budget primitif 2024 du budget bâtiment à vocation commerciale équilibré en dépenses et recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement.

APPROUVE le budget BATIMENT A VOCATION COMMERCIALE 2024 :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	6 420.00	6 420.00
INVESTISSEMENT	13 865.29	13 865.29

A Escoutoux, le 13.05.2024
Le Maire,

Le secrétaire de séance,

D. BERTHUCAT



Amandine VERACHTEN